

## **Jean ROUGET - Parlementaire sous l'ancien régime**

### **Ecuyer - Procureur au Parlement - Syndic des Etats de Bourgogne**



*D'azur à un chevron d'or,  
accompagné en chef de deux étoiles d'argent,  
en pointe d'un rouget d'argent courbé en dauphin*

Si ce nom est bien connu et ancré dans notre village depuis des générations, c'est en l'an 1630 que nous le rencontrons pour la première fois par Antoine ROUGET, notaire royal à Saint Julien et Dijon, qui possède des terres à Chaignay, sans y habiter apparemment.. Il fait des échanges sur le territoire communal pour acquérir "le pré Chevreul", une propriété située au bas du cimetière de l'époque qui était à l'emplacement de l'actuel Monument aux Morts.

Son fils Philippe sera marchand à Chaignay. Mais c'est le petit-fils d'Antoine : Jean ROUGET, qui connaîtra la notoriété bien au delà de notre village. Comme son père, il sera dans un premier temps marchand et laboureur, c'est à dire dans la terminologie de l'époque, un agriculteur travaillant la terre à la charrue, signe d'une qualité de sols, de la possession d'attelages et équipements, que tous n'avaient pas.

Les archives de Diénay mentionnent son frère Claude qui y possède plusieurs propriétés, comme en témoigne encore aujourd'hui des noms de lieux-dits comme : "la combe aux rouget", ou encore "l'enclos des laurent", appellation provenant du nom de sa femme. Deux de leurs enfants seront prêtres, Daniel à Champagny près de St Seine l'Abbaye, Louis à Diénay. Ce dernier fait construire sur la place publique une chapelle dédiée à Saint Louis et à la fin de sa vie, lègue ses biens à Jean Rouget. Ce testament est assez savoureux dans la lecture que nous en faisons aujourd'hui, personne ne sera oublié, pas même ses abeilles ! Il parle également de son frère Chanoine à Champagny et de son neveu Louis Mielle, procureur au baillage de Dijon.

En 1731, le 12 Avril, Jean Rouget achète un office de scelleur et chauffe-cire à la Chancellerie près le parlement de Bourgogne. Cet office dont il était titulaire donnait la noblesse, il fit enregistrer les armes qui sont reproduites ci-dessus.

Ces fonctions de scelleur et chauffe-cire sont en fait les fonctions de notaire à l'heure actuelle, officiers ministériels toujours gardiens du sceau de l'Etat pour le droit de la famille, le droit du sol. Placés qu'ils sont sous la surveillance d'une chancellerie, et la tutelle d'un garde des sceaux, Ministre de la justice, autant de survivances de l'ancien régime, depuis le 14ème siècle.

Nous avons vu par ailleurs que Jean Rouget possédait d'autres titres ou fonctions : écuyer, procureur au parlement et syndic des Etats de Bourgogne.

Le titre d'écuyer, puisqu'il s'agit d'un titre de chevalerie, n'existe plus aujourd'hui, hors sa connotation hippique. Cet ordre, apparu en Occident au 10ème siècle, eut son apogée en Bourgogne avec l'ordre de la Toison d'or (1430). De statut militaire et équestre, il véhiculait une éthique de loyauté, de générosité et de vaillance dans le combat : "Sans peur et sans reproche" telle était leur devise

Quant aux fonctions de procureur au parlement et de syndic des Etats de Bourgogne, il faut nous resituer dans le contexte.

Après la mort du dernier des Ducs de Bourgogne, Charles le Téméraire, les Etats de la Province jurèrent devoir et obéissance à Louis XI. Ils lui présentèrent cependant plusieurs requêtes au sujet du gouvernement de la Bourgogne. Par ordonnance donnée à Arras en 1476, Louis XI règlementa la police intérieure du pays de Bourgogne et l'administration de la justice en créant le Parlement de Bourgogne et la Chancellerie près le parlement de Bourgogne (destinée à expédier toutes les lettres qui devaient être scellées du sceau royal en cire jaune).

Procureur au parlement et syndic des Etats de Bourgogne, Jean Rouget avait en charge la justice et l'administration de la région, l'équivalent de Préfet de Région actuellement. A ceci près que les départements n'existaient pas puisque c'est sous le premier Empire qu'ils seront créés (la Côte d'Or ayant faillit s'appeler Seine et Saône à une voix près !)

A cette époque, la Bourgogne connaît une activité exceptionnelle en deux domaines. Le commerce du vin cesse d'être passif, après avoir été louangé par Louis XIV, les négociants bourguignons fondent des maisons qui prospectent bien au delà des frontières. Les forges et les fourneaux développent la production du fer au point de manquer de combustible, on installe en 1783 les forges du Creusot et crée le canal de Bourgogne. Les états de Bourgogne donnent tous leurs soins au réseau routier provincial

Dans le domaine religieux c'est l'épanouissement des monastères comme à Paray le Monial, Auxerre (Janséniste), au détriment, il est vrai, des communautés protestantes anéanties par l'édit de Nantes en 1685. Dans le domaine intellectuel, c'est la création de l'Université de Dijon en 1722 puis de l'Académie en 1740. Les parlementaires comme Bouhier, De Brosses, etc bâtissent à Dijon des hôtels particuliers, des châteaux dans leurs terres (Messigny, Brognon, Arcelot, Longecourt,etc...), mais également des monuments publics, des théâtres

Pendant ce temps, ... la paysannerie souffre et les bourgeois rechignent à admettre la primauté des nobles de robe et de leurs privilèges. Le parlement de Dijon s'associe à la lutte contre la monarchie, contre la préséance (affaire du fauteuil de 1743) et finit par l'emporter contre les Etats en 1763 : victoire sans lendemain car les avocats dijonnais préparent l'élection de députés hostiles et rédigent des cahiers de doléances qui auront pour conséquences de supprimer les privilèges, de disloquer la province et de supprimer ses organes d'administration. La révolution de 1789 n'est pas loin, elle allait s'employer à tailler en pièces l'unité bourguignonne, en la divisant en départements hétéroclites : la Côte d'or bien seule au coté de la Nièvre qui lorgne sur le centre, la Saône et Loire sur la vallée du Rhône, l'Yonne sur le Bassin Parisien.

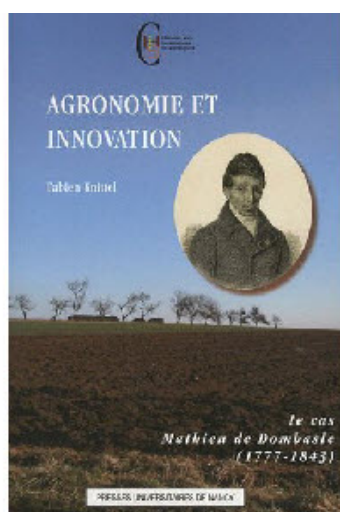
### **Bibliographie :**

- La chancellerie près le parlement de bourgogne de 1476 à 1690 par André Bourrée (1927)
- La noblesse aux Etats de Bourgogne de 1350 à 1789 par Henri Beaune et Jules d'Arbaumont (1864)
- Armorial de la Chambre des comptes de Dijon par Jules d'Arbaumont (1881)
- Monographie Armand Rouget
- Recherches généalogiques : **Jean-Yves Daurelle**

## Descendance :

Jean-Baptiste Charles Vaillant de Meixmoron (1735 - 1823) a épousé le 20 août 1759 à Diénay Anne Jeanne Françoise Rouget (1738 - 1823), fille de Jean Rouget (-1751), procureur syndic au Parlement de Bourgogne, dont deux fils :

- Bénigne Charles Vaillant de Meixmoron (1761 - ), épouse le 24/2/1793 à Dijon Marie Perrot (1765 - 1848), d'où trois fils; de Bénigne descend notamment Nicole Le Gouz de Saint Seine (1899 - 1983), épouse de [François de Menthon](#) (1900 - 1984), Garde des Sceaux du général de Gaulle en 1944. Ils auront six garçons.
- Léon Charles Bénigne Vaillant de Meixmoron [Mathieu de Dombasle](#) (1839 - 1912), agronome, industriel, inventeur de la charrue moderne, décédé à Diénay.



[Arielle DOMBASLE](#), chanteuse et actrice est la descendante directe de Léon.

Son grand-père Maurice a été ambassadeur de France aux Indes et au Mexique. Premier diplomate français a avoir rejoint le Général De Gaulle en 1940, il sera ministre de 1943 à 1946.

